

# NEWSLETTER DE LA CSSF

*Lettre d'information mensuelle de la Commission de surveillance du secteur financier*

## Réglementation

### Publication au Memorial de deux nouvelles lois en matière d'échange d'informations

#### I. Loi du 1er août 2001 portant:

- transposition de l'article 1er de la directive 98/33/CE modifiant les directives 77/780/CEE, 89/647/CEE et 93/6/CEE et transposition partielle de la directive 2000/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 novembre 2000 modifiant les directives 85/611/CE, 92/49/CEE, 92/96/CEE et 93/22/CEE du Conseil en ce qui concerne l'échange d'informations avec les pays tiers, dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
- modification de l'article 8 de la loi du 23 décembre 1988 relative à la surveillance des marchés d'actifs financiers

L'objet de la loi est d'élargir la liste des autorités, organismes et personnes de pays tiers avec lesquels la Commission de

surveillance du secteur financier peut échanger, dans le cadre de sa mission de surveillance, des informations pour l'accomplissement de leurs missions respectives. Elle établit les conditions dans lesquelles ces échanges d'informations peuvent avoir lieu, notamment pour ce qui est de la couverture obligatoire des informations par le secret professionnel des destinataires. Par pays tiers sont entendus les pays qui ne font pas partie de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

L'article II de la loi confère à la CSSF en matière de surveillance des marchés financiers les mêmes pouvoirs et les mêmes limites à l'échange d'informations qu'en matière de surveillance des banques et des entreprises d'investissement.

#### II. Loi du 1er août 2001 portant:

- transposition dans la loi modifiée du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, de l'article 1er de la directive 2000/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 novembre 2000 modifiant les directives 85/611/CE, 92/49/CEE, 92/96/CEE et 93/22/CEE du Conseil

**en ce qui concerne l'échange d'informations avec les pays tiers;**  
 - modification de l'article 76 de la loi modifiée du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif

La loi en question adapte le nouveau régime d'échange d'informations dont il a été fait état ci-dessus à l'ensemble des organismes de placement collectif.

## **Modification de la législation des fonds de pension**

**Loi du 1er août 2001 portant modification de certaines dispositions de la loi du 8 juin 1999 créant les fonds de pension sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (asep)**

Les nouveautés apportées par la loi concernent notamment les conditions et modalités d'agrément des gestionnaires d'actif et de passif ainsi que les dispositions relatives à la publication des statuts et du règlement de pension. Elles

introduisent une définition de la mission légale du gestionnaire de passif. Par ailleurs certains changements ont pour objectif de créer une base juridique permettant la transposition ultérieure de la directive européenne pour laquelle les travaux auprès du Conseil des ministres sont en cours. Les dispositions concernant la qualification des réviseurs d'entreprises, la ségrégation à l'intérieur des fonds de pension à compartiments multiples ainsi que la procédure à suivre en cas de liquidation sont alignées sur celles prévues pour les opc.

## **Nouvel Accord de Bâle : derniers développements**

**Publication d'un document de travail sur le traitement des expositions envers les titres de propriété dans l'approche basée sur les notations internes.**

Afin d'informer le secteur financier sur les travaux en cours et d'encourager le dialogue avec l'ensemble des parties concernées, le Comité de Bâle a publié le 7 août 2001 un nouveau document intitulé «Working paper on the IRB treatment of equity exposures in the banking book»

[http://www.bis.org/publ/bcbs\\_wp6.pdf](http://www.bis.org/publ/bcbs_wp6.pdf).

Ce dernier document qui a été rédigé par le Groupe de travail de la «Models Task Force» porte sur le traitement des expositions envers les titres de propriété. Tous commentaires éventuels s'y référant, venant de la part des professionnels concernés, sont à envoyer au Secrétariat du Comité de Bâle ou à la Commission de surveillance du secteur financier, qui les transmettra.

**Baisse de près de 2% du patrimoine global des organismes de placement collectif au 31 juillet 2001**

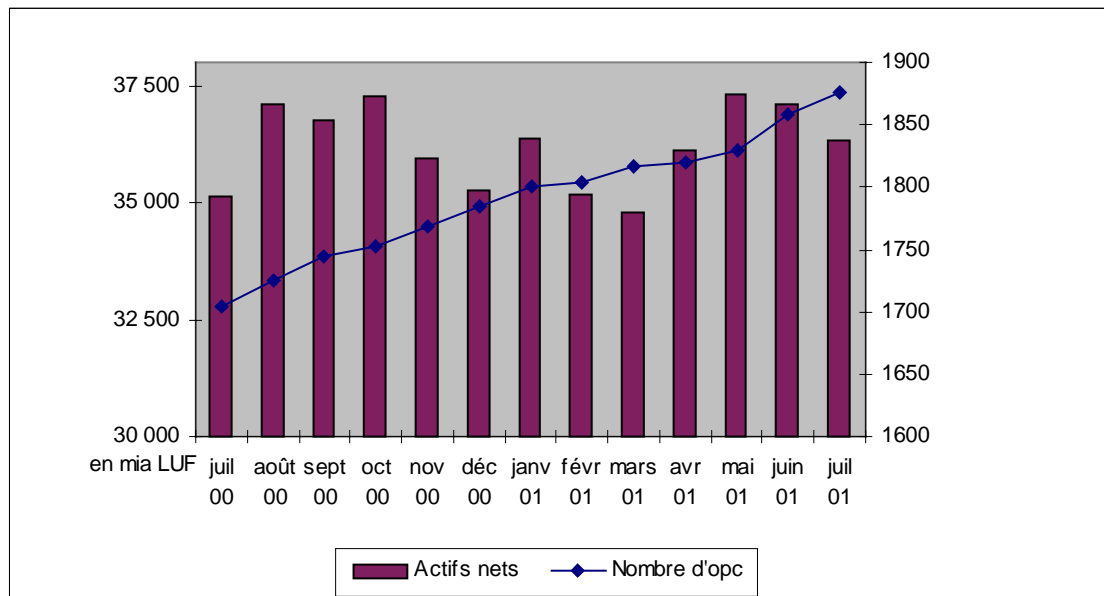
*(communiqué à la presse le 27 août 2001)*

Au 31 juillet 2001, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 900,2 milliards (LUF 36.315,8 milliards) contre EUR 918,4 milliards (LUF 37.049,2 milliards) au 30 juin 2001. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a par conséquent diminué de 1,98% par rapport au mois précédent. Cette diminution reflète l'évolution à la baisse des principaux marchés financiers durant le mois de juillet 2001.

Le secteur fait état d'une augmentation de 2,93% par rapport au 31 décembre 2000 où le patrimoine global net était de EUR 874,6 milliards (LUF 35.280,7 milliards). Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en progression de 3,39%.

Au cours du mois de référence l'investissement net en capital, qui se définit comme le montant des émissions nettes diminué des rachats nets ajustés pour tenir compte des opc entrés en liquidation, s'est élevé à EUR 7,8 milliards (LUF 316,6 milliards).

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.876 contre 1.858 le mois précédent. 1.104 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 6.599 compartiments. En y ajoutant les 772 opc à structure classique, un nombre total de 7.371 unités sont actives sur la place financière.



## ***Banques***

### **Somme des bilans des banques pratiquement stable**

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 697,47 milliards (LUF 28.136 milliards) au 31 juillet 2001 par rapport à EUR 699,29 milliards (LUF 28.209 milliards) au 30 juin 2001, soit un recul des plus réduits à 0,27%.

Au 1er septembre 2001, le nombre des établissements de crédit inscrits sur la liste officielle des banques s'établissait à 197, chiffre identique au mois précédent.

Le personnel employé auprès des établissements de crédit luxembourgeois se chiffrait à 23.724 au 30 juin 2001.

### ***Professionnels du secteur financier (PSF)***

#### **Somme des bilans s'établissant à EUR 2,028 milliards en progression de 1%**

Suivant les données établies au 31 juillet, la somme des bilans de l'ensemble des professionnels du secteur financier (138 entreprises en activité au total) se chiffre à EUR 2,028 milliards contre 2,000 milliards au mois précédent, soit une augmentation de 1%.

Le résultat net pour ces mêmes entreprises s'établit à EUR 240 millions.

Le personnel employé se chiffre à 3901 unités.

#### **Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 31 août 2001)**

<b>Catégorie</b>		<b>Nombre</b>
Commissionnaires	COM	13
Conseillers en opérations financières	COF	10
Courtiers	COU	6
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	4
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	43
Domiciliataires de sociétés	DOM	28
Gérants de fortunes	GF	52
Preneurs ferme	PF	4
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	17
Teneurs de marché	TM	2
<b>TOTAL *</b>		<b>140</b>

\* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

## LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

### Nouveaux établissements :

#### **CREATERRA S.A.**

Statut de gérant de fortunes;  
professionnel intervenant pour son  
propre compte; conseiller en opérations

financières; courtier; commissionnaire;  
domiciliataire de sociétés  
Autorisation ministérielle du 2 août 2001

#### **BCB & Partners S.A.**

Gérant de fortunes  
Autorisation ministérielle du 7 août 2001

## LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le **mois de juillet** 2001 de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988 et de la liste officielle des organismes de placement collectif qui relèvent de la loi du 19 juillet 1991

### Inscriptions

ACTIVEST LUX EUROKONVERGENZ  
RENT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721  
Luxembourg-Kirchberg

ACTIVEST LUX EUROPEVALUE, 4, rue  
Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-  
Kirchberg

ADIG EUROPAPLUS STRATEGIE 9/2005,  
1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-  
Strassen

ARAMIS FUNDS, 47, boulevard Royal, L-2449  
Luxembourg

BANK COMPANIE NORD - EINDORF  
SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445  
Luxembourg-Strassen

BASE INVESTMENTS SICAV, 20, boulevard  
Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

BB FUND, 11, rue Aldringen, L-1118  
Luxembourg

BÖRSENMAN FUND, 14, boulevard Royal, L-  
2449 Luxembourg

CORLUY RAINBOW FUND, 283, route  
d'Arlon, L-8011 Strassen

DEUTSCHE YEN PORTFOLIO, 2, boulevard  
Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

DRESDNER SYMPHONICA  
MANAGEMENT, 26, rue du Marché-aux-  
Herbes, L-1728 Luxembourg

DWS FLEXINVEST GARANT, 2, boulevard  
Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP,  
69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

F&C FUND, 1A, rue Höhenhof, L-1736  
Senningerberg

FIRSTNORDIC ALLOCATION FUND, 2, rue  
du Fossé, L-1536 Luxembourg

FUND-MARKET FUND, 14, boulevard Royal,  
L-2449 Luxembourg

KBC LIFE PRIVILEGED PORTFOLIO  
FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

LEND LEASE INTERNATIONAL  
DISTRESSED DEBT FUND, SCA, 69, route  
d'Esch, L-1470 Luxembourg

MIRALT SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118  
Luxembourg

MULTI-AXXION, 14, boulevard Royal, L-2449  
Luxembourg

ORANGE ALTERNATIVE INVESTMENT  
FUND, 1A, Parc d'activité Syrdall, L-5365  
Munsbach

THE KEOPS MULTI-MANAGER FUND, 26a,  
boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

UNICO BOND -> INTERNATIONAL, 308,  
route d'Esch, L-1471 Luxembourg

UNICO INVEST -> EUROPA, 308, route  
d'Esch, L-1471 Luxembourg

UNICO INVEST -> INTERNATIONAL, 308,  
route d'Esch, L-1471 Luxembourg

UNICO INVEST -> USA, 308, route d'Esch, L-  
1471 Luxembourg

VB DINKELSBÜHL, 308, route d'Esch, L-1471  
Luxembourg

VPV PRO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721  
Luxembourg-Kirchberg

WESTAM LONGITUDE FUND, 10a,  
boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

### **Retraits**

BANK IPPA & ASSOCIATES GATEWAY  
FUND, 34, avenue de la Liberté, L-1930  
Luxembourg

CITIBANK FONDS, 308, route d'Esch, L-1471  
Luxembourg

CURSITOR FUND, 5, rue Plaetis, L-2338

Luxembourg

DEMPSEY OPPORTUNITY FUND, 112, route  
d'Arlon, L-1150 Luxembourg

EPARGNE GLOBALE DIVERSIFIEE, 47,  
boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

EPARGNE OBLIGATAIRE GLOBALE, 47,  
boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

IMMOCORP, 14, boulevard Royal, L-2449  
Luxembourg

LRP-SPEZIALFONDS (N 1), 1C, Parc d'activité  
Syrdall, L-5365 Munsbach

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, 69, route  
d'Esch, L-1470 Luxembourg

WÜSTENROT GLOBALRENT, 69, route  
d'Esch, L-1470 Luxembourg

WÜSTENROT RENT PLUS, 69, route d'Esch,  
L-1470 Luxembourg

# Place financière

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **197** (31 août 2001)

Somme de bilans : **EUR 697,47 milliards** (31 juillet 2001)

Résultat net : **EUR 2,524 milliards** (30 juin 2001)

Emploi : **23 724 personnes** (30 juin 2001)

Nombre d'OPC : **1 876** (31 juillet 2001)

Patrimoine global : **EUR 900,2 milliards** (31 juillet 2001)

Nombre de PSF : **140** (31 août 2001)

Somme de bilans : **EUR 2,028 milliards** (31 juillet 2001)

Résultat net : **EUR 240 millions** (31 juillet 2001)

Emploi : **3 901 personnes** (30 juin 2001)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 625 personnes** (30 juin 2001)

## Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 301 / 237

E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)

Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)